

École André Zénoni

2 rue du 23 juillet 1944 – 74500 Saint-Gingolph

tél : 04 50 76 72 79

email : ce.0740308h@ac-grenoble.fr

Rentrée scolaire 2026-2027 — Note aux parents

Toute l'équipe éducative a le plaisir d'accueillir vos enfants pour cette nouvelle année scolaire, avec une pensée particulière pour les nouvelles familles. Vous trouverez ci-dessous les informations pratiques pour bien démarrer l'année.

L'équipe éducative

- M. Nicolas Stepowski, directeur par intérim et enseignant de PS-MS (décharge de direction assurée par un remplaçant le vendredi) et Mme Blandine Ducret, ATSEM
- Mme Joséphine Pin, enseignante de GS-CP, Mme Bianca Nunes et Mme Paola Chatelar, ATSEM
- Mme Isabelle Leroux, enseignante de CP-CE1
- Mme Lou-Anna Leite, enseignante de CE2-CM1
- Mme Mathilde Valentin, enseignante de CE2-CM2, en remplacement de Mme Christine Auger (arrêt maladie)
- Mme Elise Marchand, Mme Perrine Blanchard et Mme Irène Miragliotta, AESH

Horaires

Matin : 8h30 – 11h30 Après-midi : 13h30 – 16h30

Entrée (8h20 et 13h20) : portail principal blanc de la cour, pour tous les élèves.

Sortie (11h30 et 16h30) : les 2 classes de l'étage sortent par la passerelle, accompagnées d'un enseignant ; les 3 classes du rez-de-chaussée sortent par le portail principal.

Rentrée décalée pour les PS : le 1er jour uniquement (mardi 1er septembre 2026), accueil à **9h00** au lieu de 8h30.

APC : de 11h30 à 12h (pause méridienne) ou de 16h30 à 17h30, selon les jours indiqués par l'enseignant.

Sécurité — plan Vigipirate, niveau « alerte attentat »

Merci de respecter les consignes de sécurité affichées aux entrées de l'école (fiche du ministère de l'Intérieur).

- **Il est formellement interdit d'entrer par les sorties de secours situées à l'arrière du bâtiment.**
- En cas de retard, sonnez à la passerelle.

Aux abords de l'école

Merci de respecter également les règles suivantes :

- Poussettes interdites dans l'enceinte de l'école (consigne Vigipirate).
- Interdiction de fumer aux abords immédiats de l'établissement.
- Vélos et trottinettes : en descendre avant d'accéder au parking vélo.
- Stationnement : merci de respecter scrupuleusement les règles en vigueur.
- Chiens : à éviter aux abords immédiats de l'école — même tenus en laisse, ils peuvent effrayer certains enfants. Merci de les maintenir à distance du portail.

Carte d'identité obligatoire dès la PS

Depuis 2013, tout élève dès la PS doit être muni d'une carte d'identité nationale et d'une autorisation de sortie du territoire pour tout déplacement à l'étranger, notamment en Suisse.

Assurance scolaire

- Facultative pour les activités obligatoires, mais vivement recommandée.
- **Obligatoire pour les activités spécifiques, en particulier les sorties scolaires.**

La direction peut refuser la participation d'un élève à ces activités si son assurance ne présente pas de garanties suffisantes.

Vous choisissez librement votre assureur : l'attestation doit simplement couvrir votre enfant en responsabilité civile et en individuelle accident (qu'il soit victime ou responsable).

Consignes permanentes

- Médicaments interdits à l'école, sauf maladie chronique ayant fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).
- Sortie exceptionnelle pendant les heures de classe : demande écrite des parents requise (modèle disponible à l'école).

Règlement intérieur

Le règlement 2025-2026 est remis aux nouvelles familles dès le premier jour ; celui de 2026-2027 sera distribué après le premier conseil d'école, fin octobre.

Absences et retards

- Toute absence doit être signalée le jour même dès 8h30 par téléphone, et justifiée sous **48h**.
- Au-delà de 4 demi-journées non justifiées, un signalement est fait à l'inspection académique.
- Enfants malades : ils doivent rester à la maison afin de ne pas aggraver leur cas et de ne pas contaminer les autres enfants de l'école. Si l'enfant tombe malade à l'école, l'enseignant prévient les parents qui devront venir les chercher dans les plus brefs délais.
- Absence de l'enseignant : en principe, toute absence est remplacée le jour même. Dans le cas contraire, les parents des élèves de maternelle sont invités à reprendre leur enfant. En cas d'impossibilité, les élèves seront accueillis dans une autre classe, comme cela se passerait en cas d'absence d'un enseignant de l'école élémentaire.

Relations parents-école

Une rencontre parents-enseignants aura lieu dans chaque classe, à une date communiquée par l'enseignant. En dehors des réunions programmées, les enseignants reçoivent volontiers les parents sur rendez-vous. N'hésitez pas à signaler tout problème de santé ou familial pouvant affecter la scolarité de votre enfant.

Conseil d'école

Il réunit les enseignants, des représentants de la municipalité, l'inspecteur de l'Éducation nationale, les délégués départementaux et des représentants des parents d'élèves, élus en octobre. Les modalités de ces élections vous seront communiquées prochainement.

Vacances scolaires 2026-2027 (Zone A – Académie de Grenoble)

Rentrée des élèves	mardi 1er septembre 2026 (accueil à 9h pour les PS)
Toussaint	du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026
Noël	du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027
Hiver	du samedi 13 février au lundi 1er mars 2027
Lundi de Pâques	lundi 29 mars 2027
Printemps	du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2027
Pont de l'Ascension	pas d'école le jeudi 6 et le vendredi 7 mai 2027
Lundi de Pentecôte	lundi 17 mai 2027 (journée de solidarité, pas d'école)
Début des vacances d'été	samedi 3 juillet 2027

L'équipe éducative de l'école André Zénoni